

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01353 Numéro SIREN : 851 506 394 Nom ou dénomination : A.C.M

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002356

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/002356**
n° de gestion : **2019B01353**
n° SIREN : **851 506 394 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 09/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.C.M - Société par actions simplifiée
1156 Route de Solliès-pont 83390 Cuers -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



715219

A.C.M

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 1156 Route de Solliès-Pont

83 390 CUERS

RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2020**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Monsieur Sébastien HUSSARD, président de la société A.C.M, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Situation et activité au cours de l'exercice

Il s'agit du premier exercice de la société, celui-ci a eu une durée exceptionnelle de sept mois, couvrant la période allant du 11 juin 2019 au 31 décembre 2019.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Tous les efforts sont réalisés pour accroître notre chiffre d'affaires et améliorer notre rentabilité.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Activité en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 559 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 041 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euro.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euro.

La société ne compte aucun salarié en moyenne dans ses effectifs au cours de l'exercice clos.

Le total du bilan pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 s'élève à 12 450 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 11 517 euros.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 1 728 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 9 789 Euros.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 9 789 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine :

Résultat de l'exercice :

9 789 Euros

Total :

9 789 Euros

Affectation :

Réserve légale :

50 Euros

Report à nouveau :

9 739 Euros

Total :

9 789 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que s'agissant de son premier exercice la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes jusqu'à présent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Filiales et Participation

La Société ne détient aucune participation.

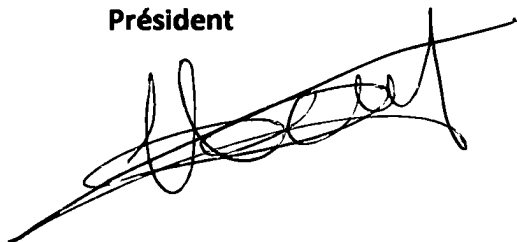
Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé sont reportées sur le registre des décisions.

Rémunération de la présidence

Il y aura lieu de ratifier la rémunération de la Présidence pour l'exercice écoulé et d'en fixer le montant pour l'année 2020.

Monsieur Sébastien HUSSARD
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Hussard', written over a horizontal line.

A.C.M

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 1156 Route de Solliès-Pont

83 390 CUERS

RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2020

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 **DEUXIEME DECISION**

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 9 789 Euros.

L'assemblée générale décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice :

9 789 Euros

Total :

9 789 Euros

Affectation :

Réserve légale :

50 Euros

Report à nouveau :

9 739 Euros

Total :

9 789 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que s'agissant de son premier exercice la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes jusqu'à présent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Certifiée conforme à l'original

Monsieur Sébastien HUSSARD
Président



SK MRN

A.C.M

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 1156 Route de Solliès-Pont

83 390 CUERS

RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2020

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations ou conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes ci-après dénommées :

CONVENTIONS NOUVELLES :

Au titre des conventions nouvelles :

Première convention :

Compte n°45510000

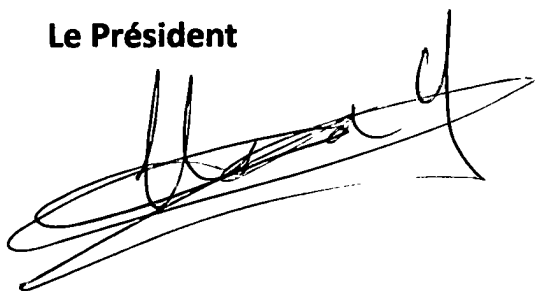
Personne intéressée : M. Sébastien HUSSARD

Objet : Compte courant non rémunéré

Modalité essentielle : Solde de 433 Euros.

Nous espérons que ces conventions emportent votre approbation.

Le Président



SH MM

A.C.M

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 1156 Route de Solliès-Pont

83 390 CUERS

RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2020

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt,
Et le vingt-huit mai,
A dix heures,

Les associés de la SAS A.C.M, société par actions simplifiée au capital de 500 Euros, divisé en 500 actions de 1 Euro, entièrement libéré, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, à Cuers (83 390), 1156, Route de Solliès-Pont.

Sont présents ou représenté :

Monsieur Sébastien HUSSARD, possédant250 actions
Madame Morgan ROUCHON-MAZERAT, possédant250 actions

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que telle, la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien Hussard, en sa qualité de Président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation de la rémunération de la présidence,

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article

L. 223-19 du Code de commerce, établis par la présidence

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire des comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 9 789 Euros.

SAH MRN

L'assemblée générale décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice :

9 789 Euros

Total :

9 789 Euros

Affectation :

Réserve légale :

50 Euros

Report à nouveau :

9 739 Euros

Total :

9 789 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que s'agissant de son premier exercice la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes jusqu'à présent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier l'absence de rémunération allouée au Président ainsi qu'à la directrice générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale rappelle que la Présidence a droit au remboursement de frais engagés pour la société sur présentation de justificatifs.

En outre, l'assemblée générale décide que pour l'exercice en cours la rémunération brute hors charge déductible allouée aux dirigeants pour l'exercice en cours demeure inchangée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

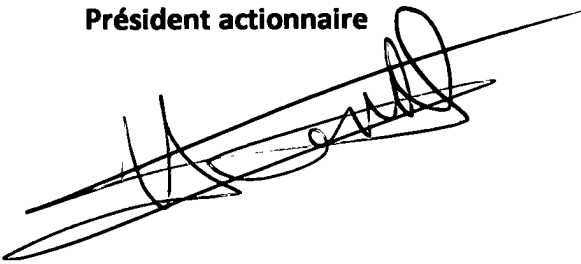
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations pour procéder aux formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

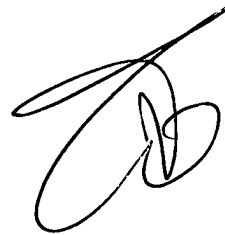
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés présents ou représentés.

M. Sébastien HUSSARD
Président actionnaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. HUSSARD', written over a horizontal line.

Mme Morgane ROUCHON-MAZERAT
Directrice Générale actionnaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. ROUCHON-MAZERAT', written over a horizontal line.

A.C.M

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 1156 Route de Solliès-Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

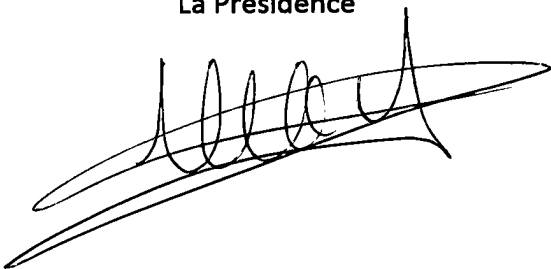
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2020

FEUILLE DE PRESENCE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ACTIONNAIRES	ACTIONS	VOIX	EMARGEMENT
M. Sébastien HUSSARD	250	250	
Mme Morgane Rouchon Mazerat	250	250	
TOTAL : 2 ACTIONNAIRES	500	500	

La présidence certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant la totalité des actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées la totalité des voix.

La Présidence



A.C.M

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 1156 Route de Solliès-Pont

83 390 CUERS

RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2020

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

COMPTES ANNUELS

Certifiés conformes

**CERTIFIES CONFORMES
LA PRESIDENCE**



SAS A.C.M

1156 Route de Solliès Pont

83390 CUERS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Pages

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794

SAS A.C.M
1156 Route de Solliès Pont
83390 CUERS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 11/06/2019 au 31/12/2019

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à BANDOL
Le

ALTER EGO ENTREPRISES
276 Chemin de Roumpinas
IMMEUBLE HORUS
83150 BANDOL
0494626794

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A.C.M
1156 Route de Solliès Pont
83390 CUERS

relatifs à l'exercice du 11/06/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	12 450 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	13 559 Euros
- Résultat net comptable,	9 789 Euros

Fait à BANDOL
Le 27/05/2020

Aurore ESPOSITO
Collaboratrice

Jean François MATHIEU
Expert-Comptable

SAS A.C.M

1156 Route de Solliès Pont

83390 CUERS

COMPTES ANNUELS

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	198		198		198	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	12 252		12 252		12 252	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	12 450		12 450		12 450	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	12 450		12 450		12 450	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500		500	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 789		9 789	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	10 289		10 289	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	433		433	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	1 728		1 728	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 161		2 161	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 450		12 450	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 161

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	13 559		13 559			13 559	
Chiffre d'affaires NET	13 559		13 559			13 559	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			13 559			13 559	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 040			2 040	
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1			1	
Total des Charges d'exploitation (II)			2 041			2 041	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			11 517			11 517	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		11 517			11 517	
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		1 728			1 728	
Total des produits (I+III+V+VII)		13 559			13 559	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		3 769			3 769	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		9 789			9 789	

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

SAS A.C.M

1156 Route de Solliès Pont

83390 CUERS

ANNEXE DU 11/06/2019 AU 31/12/2019

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	7
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités enEuros	8
Produits à recevoir	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 11/06/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Premier exercice de la Société.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

(PCG Art. 831-1/1)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 11/06/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	198	198	
TOTAL	198	198	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Impôts sur les bénéfices	1 728	1 728		
Groupe et associés	433	433		
TOTAL	2 161	2 161		

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		500		500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 11/06/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir